



JOURNAL FOOT

FOOT N°679 DU 27 NOVEMBRE 2025



Inscription : <https://forms.gle/jphvDELXNbm3NG8jZ>

WEEK-END DES BENEVOLES A CLAIREFONTAINE !

Le week-end des bénévoles à Clairefontaine est de retour ! Il se déroulera le samedi 7 et dimanche 8 mars 2026. Notre District dispose de 6 places (2/club soit 3 binômes).

Conditions :

Etre licencié dirigeant ou volontaire depuis moins de 7 ans

Etre âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement

SOMMAIRE

REGLEMENTS P.02

STATUT DES EDUCATEURS P.05

FEMININES P.06

FUTSAL P.07

TECHNIQUE P.10

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 24/11/2025
Publiée le 27/11/2025

DECISIONS

MATCH N° : 53764351

DOSSIER N°679/37 : MARIN AS 1 – VUACHE FC 1 SENIORS D3 Poule C du 09/11/2025

Au fond :

Considérant que cette rencontre n'a pas eu lieu en date et heure fixée par la Commission Sportive du District

Considérant qu'en cas de remise d'un match « avec un arrêté municipal », il convient de se référer aux dispositions de l'article 2.11.2 des RG du District.

Considérant que l'article 2.11.2 des RG District dispose *qu'il convient d'avertir le permanent du District au moins 5h avant l'heure du match fixé. En cas d'accord de remise de la rencontre, le club sera chargé de prévenir son adversaire, le ou les arbitres et éventuellement le délégué du District désigné, passé ce délai seul l'arbitre peut remettre le match.*

Considérant que le club de MARIN n'a fait que quelques **démarches nécessaires dans les temps** (envoi arrêté municipal à 9h23 pour 9h30)

Considérant que le club de MARIN n'a pas prévenu téléphoniquement le club de VUACHE dans les temps.

Considérant qu'il ressort du rapport du permanent du District que celui-ci n'a reçu aucun appel du club de MARIN, qui aurait pu lui laisser la latitude d'exiger un terrain de repli classé comme le prévoit les dispositions de l'article 2.11.6 des RG District.

Considérant que cela constitue bien des fautes au regard des règlements du District en vigueur.

Mais attendu que d'une part, il n'est pas dans les pouvoirs du District de vérifier la licéité d'un arrêté municipal, acte administratif unilatéral.

Attendu que ceci est de la seule compétence du juge administratif dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir.

Attendu que celui-ci est donc réputé licite tant qu'un juge n'a pas statué pour l'annuler.

Attendu que d'autre part, qu'il convient donc d'appliquer les sanctions réglementaires prévues en cas de non-respect des règles lors de la remise d'un match « avec arrêté municipal » spécifiées à l'article 2.11.7 des RG District.

Attendu que l'article 2.11.7 des RG District dispose *que le non-respect des règles dans le cas d'un match remis par arrêté municipal, la Commission des Compétitions pourra reprogrammer la rencontre sur le terrain de l'équipe adverse.*

Attendu que nonobstant les différentes infractions aux règlements du club de MARIN, les **règlements du District ne prévoient** qu'une sanction.

Attendu que dès lors, il n'appartient pas à la Commission des Règlements d'en imposer d'autre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à programmer sur le terrain de VUACHE FC et transmet le dossier à la commission compétente.

MATCH N° : 53764351**DOSSIER N°679/38 : FRANGY FC 1 – MEYTHET ES 1 SENIORS D3 Poule A du 16/11/2025****Au fond :**

Après étude du dossier, il apparaît que la rencontre objet du litige a été arrêtée par l'arbitre suite aux intempéries.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH N° : 53766374**DOSSIER N°679/39 : HAUT GIFFRE FC 3 – MONT BLANC PASSY SENIORS D5 Poule C du 15/11/2025****En la forme :**

L'évocation du club de HAUT GIFFRE concernant que le fait que « le joueur PIANFETTI PICOT Dorian serait en état de suspension le jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 141 Bis et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant après étude du fichier que le joueur PIANFETTI PICOT Dorian n'était pas suspendu au jour de la rencontre objet du litige.

Considérant à titre subsidiaire que seules les dates de suspension figurant dans FOOTCLUB font foi en terme de période d'exécution des sanctions.

Considérant qu'il n'appartient pas aux clubs d'exciper du fait qu'un joueur ait été sanctionné d'un certain nombre de cartons pour en fixer eux même la date d'une éventuelle suspension.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH N° : 55132420**DOSSIER N°679/40 : ETREMBIERES OLYMPIQUE 1 – UNION SALEVE FOOT 3 U13 D4 du 15/11/2025****Au fond :**

Considérant que la Commission des Règlements se saisi du dossier conformément aux dispositions de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que l'équipe d'ETREMBIERES OLYMPIQUE a fait participer les joueurs SYLLA Elhadj Omar et GHRISSI Kais, tous deux titulaires d'une licence frappée d'un cachet « mutation hors période ».

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose qu'en catégorie U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » pouvant figurer sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 au maximum « hors période ».

Considérant que l'équipe d'ETREMBIERES OLYMPIQUE a fait participer 2 joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Considérant que cela est contraire aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ETREMBIERES OLYMPIQUE 1 pour en reporter le gain à l'équipe de l'UNION SALEVE FOOT 3 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.



Résultats :

ETREMBIERES OLYMPIQUE 1 : - 1pt
UNION SALEVE FOOT 3 : 3 pts
ETEMBIERES OLYMPIQUE 1 : 0 but
UNION SALEVE FOOT 3 : 3 buts

La Commission sanctionne le club d'ETREMBIERES OLYMPIQUE d'une amende de 160,00 euros (80 fois 2) pour avoir fait participer à une rencontre deux joueurs non qualifiés (voir tarif District saison 2025/2026)

MATCH N° : 53999522

DOSSIER N°679/41 : MARIN AS 2 – CERNEX ES 3 SENIORS D5 Poule E du 09/11/2025

Au fond :

Considérant que cette rencontre n'a pas eu lieu en date et heure fixée par la Commission Sportive du District

Considérant qu'en cas de remise d'un match « avec un arrêté municipal », il convient de se référer aux dispositions de l'article 2.11.2 des RG du District.

Considérant que l'article 2.11.2 des RG District dispose *qu'il convient d'avertir le permanent du District au moins 5h avant l'heure du match fixé. En cas d'accord de remise de la rencontre, le club sera chargé de prévenir son adversaire, le ou les arbitres et éventuellement le délégué du District désigné, passé ce délai seul l'arbitre peut remettre le match.*

Considérant que le club de MARIN n'a pas fait les démarches nécessaires dans les temps (envoi Arrêté municipal à 9h20 pour un match à 12h30).

Considérant qu'il ressort du rapport du permanent du District que celui-ci n'a reçu aucun appel du club de MARIN, qui aurait pu lui laisser la latitude d'exiger un terrain de repli classé comme le prévoit les dispositions de l'article 2.11.6 des RG District.

Considérant que le club de MARIN n'a pas prévenu par téléphone le club de CERNEX.

Considérant que cela constitue bien des fautes au regard des règlements du District en vigueur.

Mais attendu que d'une part, il n'est pas dans les pouvoirs du District de vérifier la licéité d'un arrêté municipal, acte administratif unilatéral.

Attendu que ceci est de la seule compétence du juge administratif dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir.

Attendu que celui-ci est donc réputé licite tant qu'un juge n'a pas statué pour l'annuler.

Attendu que d'autre part, il convient donc d'appliquer les sanctions règlementaires prévues en cas de non-respect des règles lors de la remise d'un match « avec arrêté municipal » et spécifié à l'article 2.11.7 des RG District.

Attendu que l'article 2.11.7 des RG District dispose *que le non-respect des règles dans le cas d'un match remis par arrêté municipal, la Commission des Compétitions pourra reprogrammer la rencontre sur le terrain de l'équipe adverse.*

Attendu que nonobstant les différentes infractions aux règlements du club de MARIN, les règlements du District ne prévoient qu'une sanction.

Attendu que dès lors, il n'appartient pas à la Commission des Règlements d'en imposer d'autres.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à programmer sur le terrain de CERNEX ES et transmet le dossier à la commission compétente.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des

COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

Président : Aldo MARCOTULLIO

Réunion du 24/11/2025

Publiée le 27/11/2025

NOTE AUX CLUBS DE D1 U20 U17 U15 U13 M et U18F U15F

Ne sont pas à jour au 27/11/2025

U20 D1 :

CLUSES FC – SAINT JEOIRE LA TOUR – MARIGNIER – LANFONNET – PRINGY – SEMNOZ VIEUGY – THYEZ – CRANVES SALES.

U17 D1 :

SEMNOZ VIEUGY – SALLANCHES – BALLAISON – ANNECY LE VIEUX – PRINGY – GFA RV – TEGG.

U15 D1 :

UNION SALEVE FOOT – MONT BLANC – AALP – SEMNOZ VIEUGY – CHAVANOD – CLUSES FC – CLUSES SCIONZIER.

U13 D1 :

CHERAN – ANTHY MARGENCEL – GFA RV – SEMNOZ VIEUGY – SAINT PIERRE – TEGG – VETRAZ – BONS EN CHABLAIS-CLUSES SCIONZIER – DIVONNE – PAYS DE GEX – TEGG 2 – LA FILIERE.

U18F D1 :

AS THONON – SEMINE – GFA RV 1 – MARIGNIER – PERRIGNIER – GJFG 1 –

U15F D1 :

SILLINGY – LAC BLEU – VETRAZ – CLUSES FC – FORON – MARIGNIER.

Les clubs ci-dessus ont jusqu'au **9 décembre 2025 minuit** pour se mettre en conformité sous peine de sanctions.

Lien de déclaration : <https://forms.gle/fvyCPGHSiLern8rz7>

Pour mise en conformité et pour tous renseignements complémentaires, vous êtes priés de contacter Mr MARCOTULLIO Aldo

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

Prochain plateau samedi 28 février 2026

CRITERIUM U13F

Pour donner suite à l'annulation des rencontres prévues le **samedi 22 novembre**, nous vous informons que la **4ème journée du Critérium U13F** est reprogrammée au **samedi 13 décembre 2025**.

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

Organisation de la phase de printemps : (samedi 7 mars au samedi 30 mai)

Poule A (niveau supérieur) : les 2 premiers de chaque poule actuelle.

Poule B (niveau suivant) : les équipes classées 3, 4 et 5 de chaque poule.

Chaque équipe jouera **6 matchs** dans cette nouvelle configuration.

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

Lancement du **CHALLENGE FUTSAL FEMININ U13** !

Le samedi 31 janvier 2026 à ANNEMASSE

De 9h à 17h

Engagement : 30€

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U13F (joueurs autorisés : U11-U12 et U13) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

Equipes inscrites : FC LEMAN - FC CLUSES – FC CHERAN – CLUB SPORTIF SAINT PIERRE – UNION SALEVE FOOT – MARIGNIER SPORT – GJFG - CSL PERRIGNIER – FC ANNECY - US ANNECY LE VX (**complet**)

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U18

Lancement du **CHALLENGE FUTSAL FEMININ U18** !

Le dimanche 8 février 2026 à RUMILLY

De 9h à 17h

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/nHpD25McMD1qtnqK9>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U18F (*joueurs autorisés : U16 - U17 et U18*) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Pour donner suite à l'annulation des rencontres prévues le **dimanche 23 novembre**, nous vous informons que la **3ème journée du challenge football à seniors féminine** est reprogrammée au **dimanche 14 décembre 2025**.

LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS

Mise à jour – Organisation de la compétition futsal

Nous adaptons finalement la compétition futsal sur **une seule date : dimanche 18 janvier**.



Il est donc **encore possible d'inscrire des équipes** pour cette journée.

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

Equipes inscrites : PAYS DE GEX FC - F.C. CRANVES-SALES - GFA 74 – AJAM/CSAP/TEGG - AYZE/VOUGY

TECHNIQUE

Ouverture des premiers rassemblements du Parcours de Performance Fédéral (PPF)

Les premiers rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

Nous invitons l'ensemble des joueuses intéressées à y participer pour vivre une expérience enrichissante et se préparer aux prochaines étapes du parcours de détection.

- PPF U12F/U13F : Tour 3, mercredi 3 décembre 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)
- PPF U15F : Tour 3, mercredi 10 décembre 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir. Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

POULE C

Journée 3

Samedi 20 Décembre 2025 - 18H00

CBF74 2 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE

U.S. CHARTREUSE GUIERS

Journée 6

FUTSAL LAC ANNECY 2 - Exempt

Samedi 29 Novembre 2025 - 18H00

CBF74 2 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE

FUTSAL BOURGET UNITED



Journée 7

Mercredi 26 Novembre 2025 - 21H00

US CHARTREUSE GUIERS

Gymnase des ECHELLES

CBF74 2

Vendredi 28 Novembre 2025 - 21H30

FUTSAL LAC ANNECY 2

Gymnase des SOEURS BLANCHES à ANNECY

AS THONON

Concernant la coupe de Savoie Futsal, ou nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.

PRATIQUE FUTSAL JEUNES**CHAMPIONNAT U13 & U15****Classement U13**

CLASSEMENT

#	Club	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	519170 - F.C. CLUSES	F.C. CLUSES 1	6	2	2	0	0	0	15	3	12
2	582531 - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 1	3	1	1	0	0	0	22	1	21
3	582531 - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 2	3	2	1	0	1	0	21	7	14
4	582180 - AS-THONON	AS-THONON 1	0	1	0	0	1	0	3	18	-15
5	560626 - FUTSAL CLUB RUMILLY-VALLIERES SUR FIER	FUTSAL CLUB RUMILLY-VALLIERES SUR FIER 1	0	2	0	0	2	0	1	33	-32
6	582531 - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CLASSEMENT

#	Club	Équipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	582531 - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74	U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 1	4	2	1	1	0	0	14	10	4
2	580702 - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE	A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1	3	2	1	0	1	0	15	18	-3
3	550477 - FUTSAL C. PICASSO	FUTSAL C. PICASSO 1	1	1	0	1	0	0	5	5	0
4	582180 - AS-THONON	AS-THONON 1	0	1	0	0	1	0	9	10	-1

Dates à définir pour les rencontres suivantes :

- AS THONON – FUTSAL PICASSO

CHALLENGE U13 & U15

Pour donner suite à l'annulation des rencontres prévues les **22 et 23 novembre** et au report des matchs U13 et U15 de la pratique traditionnelle au **week-end du 13 et 14 décembre**.

La commission vous informe le challenge futsal s'organisera sur **3 journées de pratique**

- **Samedi 10 janvier**
- **Samedi 24 janvier**
- **Samedi 7 février**

Les convocations détaillées (lieux précis, horaires par équipe, etc.) vous seront transmises ultérieurement.

COUPE Futsal U18 – Phase Qualificative Coupe Nationale

Samedi 17 janvier 2026 à ANNEMASSE (journée)

Cette coupe est ouverte à toutes les équipes U18 (joueurs autorisés : U16-U17 et U18) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

Equipes inscrites :

FC CLUSES - CS LA BALME DE SILLINGY - ES SEYNOD - FOOT SUD GESSIEN - FOOTBALL CLUB DU CHERAN - AS THONON
- FC VUACHE - AALP - REIGNIER - GC2S (complet)

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

Samedi 31 janvier 2026 à ANNEMASSE (journée)

Equipes inscrites : FC LEMAN - FC CLUSES – FC CHERAN – CLUB SPORTIF SAINT PIERRE – UNION SALEVE FOOT – MARIGNIER SPORT – GJFG - CSL PERRIGNIER – FC ANNECY - US ANNECY LE VX (**complet**)

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U18

Lancement du CHALLENGE FUTSAL FEMININ U18 !

Le dimanche 8 février 2026 à RUMILLY

De 9h à 17h

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/nHpD25McMD1qtnqK9>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U18F (*joueurs autorisés : U16 - U17 et U18*) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

Places limitées – ne tardez pas à vous inscrire !

LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS

Mise à jour – Organisation de la compétition futsal

Nous adaptons finalement la compétition futsal sur **une seule date : dimanche 18 janvier**.

Il est donc **encore possible d'inscrire des équipes** pour cette journée.

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

Equipes inscrites : PAYS DE GEX FC - F.C. CRANVES-SALES - GFA 74 – AJAM- Entente AYZE/VOUGY



DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX

Les plateaux du **samedi 22 novembre** ont été **annulés** et non reportés (*seuls les championnats à partir des u13 ont été reportés*)

Modifications phase de printemps

Les modifications pour la phase de printemps des u7, u9 et u11 sont à faire via la boîte mail du foot des enfants (footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) **uniquement** pour le **dimanche 21 décembre** dernier délai.

- **U7** : la phase 3 ira du 7 au 28 mars. La phase 4 du 5 avril au 6 juin
- **U9** : Mise en place d'un niveau supplémentaire (D1+) destiné aux équipes qui manquent d'adversité dans leur bassin. Ce niveau regroupera des clubs de secteurs voisins, avec un nombre d'équipes limité.
Il ne s'agit pas d'un niveau « élite », mais d'un niveau de jeu mieux adapté aux besoins. Il est essentiel d'évaluer précisément le niveau de vos enfants avant de vous engager dans ce dispositif.

Modifications

U7

Chablais : le plateau du **29.11** initialement prévu à Vacheresse aura lieu à **TEGG**

le plateau du **6.12** initialement prévu à **Vacheresse** est annulé. Voici la répartition des équipes :

- Morzine et Vacheresse se rendront à **Gavot**
- TEGG se rendra à **Perrignier**

FUTSAL

L'organisation des rencontres seront transmis ultérieurement aux responsables des équipes

Attention, changement de lieu
GYMNASE J. BALMAT (Vétraz-Monthoux)
Samedi 13 décembre 2025

U7

Equipes inscrites : Allinges – Brevon - Genevois - St Pierre – Ville la Grand (x2)

U9

Equipes inscrites : Allinges – Futsal Rumilly Albanais - Genevois - St Pierre – Vallée Verte - Ville la Grand

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026** à Rumilly

U13

FESTIVAL

Le 2nd tour du Festival sera accessible sur le FAL ce **vendredi 28 novembre**